CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/1663
1er février 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 1er FÉVRIER 2002, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, TRANSMETTANT LE TEXTE DE LA RÉPONSE APPORTÉE PAR LE PORTE-PAROLE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE À L'AGENCE CENTRALE DE PRESSE CORÉENNE AU SUJET DES OBSERVATIONS FAITES PAR LE SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT DES ÉTATS-UNIS, M. BOLTON, À LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT LE 24 JANVIER 2002

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la réponse apportée par le porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée à l'Agence centrale de presse coréenne au sujet des observations faites par le Sous-Secrétaire d'État des États-Unis, M. Bolton, à la Conférence du désarmement le 24 janvier 2002.

Je vous prie de bien vouloir faire le nécessaire pour que ce texte soit publié comme document officiel de la Conférence du désarmement et distribué à toutes les délégations d'États membres de la Conférence et d'États qui participent aux travaux de l'instance sans en être membres.

L'Ambassadeur et Représentant permanent
(*Signé*) Ri **Tcheul**

GE.02-60301 (F)

RÉPONSE APPORTÉE À L'AGENCE CENTRALE DE PRESSE CORÉENNE PAR LE PORTE-PAROLE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE

Prenant la parole à la Conférence du désarmement de l'ONU le 24 janvier dernier, le Sous-Secrétaire d'État des États-Unis, M. John Bolton, a engagé vivement la République populaire démocratique de Corée à accepter une inspection de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), affirmant que la question des capacités nucléaires de la République populaire démocratique de Corée présentait une grave menace pour la sécurité internationale.

Ce n'est là rien d'autre qu'une observation provocante faite par une personne qui ignore tout de la teneur du cadre convenu entre les États-Unis d'Amérique et notre pays, sans même parler du fond de la question nucléaire.

Le cadre convenu a été adopté en 1994 afin de régler la question nucléaire. Il reflète les intérêts d'une partie bien précise, ce que chacun sait.

La pièce maîtresse en est l'engagement pris par les États-Unis de fournir d'ici à 2003 à la République populaire démocratique de Corée deux réacteurs à eau légère ayant chacun une capacité de production d'un million de kW, en échange de quoi notre pays a accepté de geler les activités de son industrie autonome de l'énergie nucléaire.

Conformément aux dispositions convenues prévoyant une action simultanée des deux parties, la République populaire démocratique de Corée a gelé son programme nucléaire et laissé l'AIEA se livrer à ses activités de surveillance. Cependant, le projet relatif aux réacteurs à eau légère n'a nullement avancé au cours des sept dernières années, au-delà des travaux préparatoires faits en vue de leur construction.

De fait, les États-Unis ne se sont pas acquittés comme ils le devaient des obligations qu'ils ont contractées à cet égard. Ils réclament néanmoins à présent une «inspection» de la République populaire démocratique de Corée et tentent ainsi de réaliser quelque autre objectif funeste.

Ce sont les États-Unis qui ont compliqué la mise en œuvre du cadre convenu par les problèmes qu'ils ont créés, notamment en ce qui concerne la compensation des pertes de production d'électricité, résultat des retards pris dans la construction des réacteurs à eau légère, et les livraisons de pétrole lourd, qui n'ont guère progressé. Ce sont encore les États-Unis qui menacent le peuple coréen de leurs armes nucléaires.

Les États-Unis feraient bien de réfléchir à leurs actes avant de s'en prendre à la République populaire démocratique de Corée, et de s'acquitter de bonne foi, même tardivement, des engagements qu'ils ont souscrits par le cadre convenu.